

1 : Parrainage des TPE TIC

Nos prestataires TIC pourront suivre une jeune entreprise TIC nouvellement créée, issue de l'incubateur de Franche-Comté, de la Boutique de gestion et autres pépinières d'entreprises ou de l'Université.

Souvent les jeunes créateurs d'entreprises abondent en idées de projets. Ils possèdent de solides connaissances théoriques mais manquent de pratique dans le milieu entrepreneurial. Cette force nécessite alors une solide expérience qui l'accompagne, pour être à même de mener à bien son projet.

L'esprit de solidarité et de partenariat qui s'en dégage favorisera la consolidation du jeune pousse sur notre filière, la création de nouveaux services, des collaborations nouvelles et une génération de nouvelles dynamiques dans la région.

Le parrainage que nous proposons permettra aux jeunes créateurs d'entreprise d'être suivis à raison **d'une demi-journée par mois pendant un an.**

Les demi-journées sont indemnisées à hauteur de 300 € net TVA.

Pour le parrain et FCI l'objectif principal de cette action est de soutenir les jeunes pousces et de motiver les jeunes créateurs d'entreprises. Ainsi, en les accompagnant pendant une année, vous leur permettez de ne pas s'isoler et d'échanger.

Pour le filleul, cela pourra vous aider dans vos démarches et vous permettre de bénéficier de services et conseils pratiques de la part de prestataires en activité depuis plus de 5 ans.

Vous souhaitez parrainer ?

Qui peut parrainer ?

Un chef d'entreprise dont l'expérience est supérieure ou égale à cinq ans d'activité en tant que Directeur d'entreprise.

Qui sont les filleuls ?

Un créateur d'entreprise (TPE TIC) basé en Franche-Comté ayant moins d'un an d'exercice dans son activité.



Où cela se passe ?

Vous pouvez parrainer une entreprise dont le siège social est basé en Franche-Comté. Les rencontres entre parrain-filleul se déroulent sur le site de l'entreprise.

Quand démarre l'action et pendant combien de temps ?

Les binômes (parrain-filleul) seront constitués par voie de tirage au sort. Cela sera effectué lors de la prochaine Assemblée Générale FCI prévue le 8 décembre 2011.

Les cycles de parrainages sont prévus pour une durée d'un an et un parrain ne pourra suivre qu'un seul filleul.

Vous pourrez suivre le filleul une demi-journée par mois, la répartition du temps dans le mois sera établie selon votre convenance.

Combien cela coûte ?

Le parrain et le filleul doivent être à jour de cotisation à FCI.

Pour éviter trop de déplacements ou de frais, les binômes seront constitués par zone géographique.

Le parrain recevra une indemnité par demi-journée passée avec le filleul. Des comptes rendus seront demandés après chaque rencontre.

Vous souhaitez parrainer ou être parrainé ?

Veuillez nous contacter par mail à contact@fc-interactive.org en précisant « Grappe d'entreprises : Parrainage d'entreprises » et en nous indiquant votre domaine d'activité.

